

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 avril 2025 à la mairie pour adopter les différents budgets :

Budget Commune 2024 :

Le résultat de clôture en fonctionnement de 742 501,69 € est affecté au résultat reporté sur le BP 2024.

Le déficit d'investissement de 28 581,71 € sera reporté sur 2025.

Budget Primitif Commune 2025 :

Le budget primitif de la commune a été adopté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement à 1 589 001,69 €, et en investissement à 1 057 928,40 €.

Budget Eau-Assainissement 2024 :

L'excédent de clôture en exploitation de 23 541,81 € est reporté en excédent de fonctionnement sur le BP 2025.

L'excédent d'investissement de 400 644,01 € est reporté en excédent d'investissement sur le BP 2025.

Budget Primitif Eau-Assainissement 2025 :

Le budget primitif eau-assainissement a été voté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes d'exploitation sont de 98 271,39 €, et les dépenses et recettes d'investissement sont de 630 770,49 €.

Vote des taux des taxes locales 2025 :

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux des taxes locales seront reconduits.

Taxe foncière bâtie (TFB) à 35,93 % ; Taxe foncière non bâties (TFNB) à 36,88 % ; Taxe d'habitation (TH) à 22,82 % ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 21,82 %.

La Région Centre Val de Loire va déployer des véhicules électriques en autopartage « **Rémi+ Autopartage** » sur le territoire Sauldre et Sologne. Ces véhicules seront en libre-service, utilisables de manière occasionnelle, sur une journée ou demi-journée sur réservation via une application.

La commune d'Ivoy-le-Pré est concernée par ce projet, et devrait être équipée d'ici fin 2025.

